

1 - GENERALITES

- Les titres de transports et redevances d'accès "saison" ne sont valables que s'ils sont munis d'une photographie récente de l'utilisateur, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef. Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du client. La photographie sera conservée uniquement pendant la période nécessaire au SMMJ ; elle ne sera en aucun cas cédée à un tiers.
- Les réductions et gratuités sont accordées uniquement lors de l'achat en caisse sur présentation d'un justificatif. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui du jour de la date d'achat du titre.
- Les avantages commerciaux, réductions et gratuités ne sont en aucun cas cumulables entre eux sauf stipulations contraires. Aucune remise ne sera accordée après l'achat.
- Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

2 - SECTEURS ET VALIDITES DES TITRES DE TRANSPORT

a) Ski alpin Monts Jura

- Le titre "1 jour Monts Jura" donne accès durant une journée précise aux domaines skiables de La Vattay-Valserine, Mijoux-La Faucille, Lélex-Crozet et Menthnières.
- Le titre "3 heures" donne accès durant 3 heures consécutives d'une journée précise aux remontées mécaniques des sites de ski alpin de la station dans la limite de l'horaire de fermeture.
- Le titre "séjour" se décline de 2 à 7 jours consécutifs. Il donne accès, durant la durée définie, à l'ensemble des domaines de ski de la station. Les titres "séjour" d'une durée de 5, 6 et 7 jours donnent droit à une journée par titre, durant leur validité, sur un des domaines suivants : METABIEF ou LES ROUSSES. L'invitation journée est à retirer obligatoirement aux caisses des remontées mécaniques de la station visitée sur présentation du titre "séjour Monts Jura".
- Le titre "saison" donne accès tous les jours d'ouverture, durant la saison d'achat, aux sites de ski alpin de la station.
- Le titre "saison double ski" est valable tous les jours d'ouverture durant la saison d'achat sur tous les sites de ski de la station.
- Le titre "espace initiation" donne accès durant une journée précise au télécable du Jardin et aux téléskis du Muiset, des Mélèzes, des Myrtilles, de la Source et du Rendu ainsi qu'au tapis. La montée avec la télécabine du Fierney pour accéder à cet espace est incluse.
- Le titre "télécable du Jardin" donne accès durant une journée précise au télécable du Jardin. La montée avec la télécabine du Fierney pour accéder à cet espace est incluse.

- La "carte initiation 10 points" permet d'utiliser 10 fois les remontées mécaniques de l'espace initiation (télécable du Jardin, téléskis du Muiset, des Mélèzes, des Myrtilles de la Source et du Rendu ainsi qu'au tapis, hors montée avec la télécabine du Fierney).

b) Ski alpin Menthnières

- Le titre "1 jour Menthnières" donne accès durant une journée précise au domaine skiable de Menthnières uniquement.
- Le titre "espace tapis Menthnières" permet l'utilisation du tapis pendant une journée précise.

c) Aller télécabine ou télésiège

- Le titre "aller" est valable pour un aller, à utiliser dans l'année, sur un des appareils suivants : télécabines du Fierney, de la Catheline, télécombi du Mont-Rond ou télésiège Val Mijoux. Le retour, le même jour, est offert sur présentation de ce titre.
- Le titre "descente" est valable pour une descente, à utiliser dans l'année, sur un des appareils suivants : télécabines du Fierney, de la Catheline, télécombi du Mont-Rond ou télésiège Val Mijoux.
- Le titre "duo" est valable sur un ou deux des appareils suivants : télécabine du Fierney, de la Catheline, télécombis des Bergers, du Mont-Rond ou télésiège Val Mijoux pour 2 allers au total dans une même journée définie pour la même personne. Les retours le même jour sont offerts sur présentation de ce titre.
- Le titre "piéton hebdo" est valable pour 14 allers à utiliser durant 7 jours consécutifs sur un ou plusieurs des appareils suivants : télécabine du Fierney, de la Catheline, télécombis des Bergers, du Mont-Rond ou télésiège Val Mijoux. Les retours sont offerts durant la validité sur présentation du titre "piéton hebdo".

d) VTT

- Les titres "montée VTT" se décline en 1 et 2 montées. Ils sont valables dans la saison en cours. Le titre "2 montées" est valable dans une même journée définie pour la même personne.
- Le titre "journée VTT" est valable durant une journée définie.
- Le titre "3 heures consécutives VTT" donne accès durant 3 heures consécutives d'une journée précise aux remontées mécaniques.
- Le titre "2 jours VTT" donne accès durant 2 jours consécutifs aux remontées mécaniques.
- Le titre "saison VTT" est valable tous les jours d'ouverture de la saison estivale.
- Ces titres sont personnels et donnent accès aux télécabines du Fierney, de la Catheline et au télécombi du MontRond et sont vendus lorsque les domaines sont fermés à la pratique du ski.

e) Luge sur rails

- La carte de luge se décline en 1, 6, 7, 8, 10 ou 12 luges. Elle est non nominative. Une luge peut contenir deux personnes maximum.

- La privatisation de la piste est possible durant une durée définie hors des horaires d'ouverture.

f) Tyrolienne

- Le titre "descente solo" donne accès à une descente en tyrolienne pour une seule personne.
- Ce titre est nominatif et est valable à une date et à un horaire précis.
- La montée avec le télésiège du Val Mijoux (lorsque celui-ci est en fonctionnement) est incluse lors de l'achat d'un titre tyrolienne, valable le même jour. Hors période de fonctionnement du Val Mijoux, le retour station est assuré par l'exploitant en navette.

3 - REDUCTIONS ET GRATUITES DES TITRES DE TRANSPORT

a) Enfant

- Une réduction sur le tarif public est proposée pour les enfants âgés de 5 à 15 ans sur les tous les titres de transport sauf "espace tapis Menthières", "espace initiation", "tyrolienne" et "luge sur rails".

b) Senior

- Une réduction sur le tarif public est proposée aux personnes âgées de plus de 65 ans sur tous les titres de transport sauf "aller", "duo", "descente", "VTT", "espace tapis Menthières", "espace initiation", "tyrolienne" et "luge sur rails".

c) Enfant de moins de 5 ans

- Un titre gratuit est délivré pour les enfants de moins de 5 ans.

d) Jeune

- Les personnes âgées de 16 à 24 ans bénéficient d'une réduction sur tous les titres de transport des catégories "ski alpin" sauf "espace tapis", "espace initiation" et "télécorde du Jardin".

e) Moniteur

- Les moniteurs de ski titulaires du Brevet d'Etat français d'Educateur Sportif 1er ou 2ème degré ainsi que les moniteurs étrangers détenteurs du timbre ISIA de l'année en cours bénéficieront d'une réduction de 50% (basée sur le tarif haute saison) sur le titre "1 jour".
- Des remises sur les titres "1 jour" sont accordées aux dirigeants, moniteurs et entraîneurs de ski-clubs selon les accords en vigueur entre DSF et la FFS.

f) Personne handicapée

- Les personnes handicapées sur présentation de leur carte d'invalidité ainsi que leurs accompagnateurs (si le besoin d'accompagnement est indiqué sur la carte d'invalidité et dans la limite d'un accompagnateur par personne handicapée) bénéficient de 50% de réduction sur le tarif public hors titres "saisons", "piéton hebdo", "espace tapis" et "tyrolienne".

g) Groupe

- Les groupes, à partir de 10 personnes, bénéficient de 10% de réduction sur le tarif public sur chacun des titres. Cet avantage n'est pas applicable aux titres "télécorde du Jardin", "saison double ski", "descente" et "piéton hebdo".
- Pour l'activité tyrolienne uniquement, les groupes de 20 personnes et plus obtiennent une réduction de 20% sur le tarif public sur chacun des titres.
- Seul un paiement unique sera accepté en caisse.

Les réductions pour les enfants, les seniors et les jeunes sont disponibles sur Internet.

4 - AVANTAGES COMMERCIAUX DES TITRES DE TRANSPORT

a) Saison

- **Promo 1** : Cette remise est appliquée à tout titre saison "alpin" et "double ski" Monts Jura vendu jusqu'au 15 Octobre 2022 inclus.
- **Promo 2** : Cette remise est appliquée à tout titre saison "alpin" et "double ski" Monts Jura vendu jusqu'au 15 Novembre 2022 inclus.
- **Promo 3** : Cette remise est appliquée à tout titre saison "alpin" et "double ski" Monts Jura vendu jusqu'au 16 Décembre 2022 inclus.

b) Famille

- Activités hors neige : pour l'achat simultané de 2 titres de transport adultes et de 2 titres de transport enfants, de même nature, un des titres enfant est offert.
- Activités neige : une famille de 4 à 6 personnes composée de 1 à 2 adultes et 2 à 5 enfants bénéficie d'une remise de 15% sur chaque forfait. Les forfaits doivent être de même validité et de même durée. Cette offre n'est disponible que sur internet pour les titres "1 jour".
- Ces avantages sont accordés en caisses pour les titres "séjours", "aller" et "duo".
- Ils ne sont pas applicables aux titres : "3 heures", "espace initiation", "télécorde du Jardin", "espace tapis Menthières", "piéton hebdo", "descente", "VTT", "tyrolienne" et "luge sur rails".

c) Exclu web

- Cet avantage permet de bénéficier de tarifs réduits sur les titres "1 jour", "2 jours consécutifs" et "3 jours consécutifs".
- Ces tarifs sont disponibles uniquement sur Internet.

d) Monts Jura Liberté +

- L'adhésion à Liberté +, permet de skier toute la saison à tarif réduit et de bénéficier de journées promotion, sans recharger son support sur internet ou en point de vente. Reconnu automatiquement lors du passage aux bornes des remontées mécaniques, l'enregistrement des journées skiées est automatique et le montant est débité chaque semaine de la carte bancaire.

5 - SECTEURS ET VALIDITES DES REDEVANCES D'ACCES

a) Ski nordique

- Le pass "Monts Jura nordique" est valable sur le site de La Vattay-La Valserine. Il se décline en séance valable durant une journée, en séjour de 2 à 5 jours consécutifs et en saison.
- Le pass "Montagnes du Jura" est valable sur les sites de ski nordique des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs ainsi que les sites adhérant à Romandie ski de fond. Il se décline en 6, 7 jours consécutifs et en saison.
- Le "Nordic Pass national" donne accès, pendant la saison, à l'ensemble des sites agréés Nordique France du territoire national.

b) Piéton / raquettes

- Le pass "piéton /raquettes Monts Jura" est valable sur les itinéraires piétons/raquettes des sites de La Vattay, La

Valserine et Menthières. Il se décline en 1 jour et en 2 jours consécutifs.

- Le pass "balade Montagnes du Jura" est valable sur les itinéraires piétons/raquettes des sites de ski nordique des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs ainsi que les sites adhérant à Romandie ski de fond. Il se décline en 6, 7 jours consécutifs et en saison.

6 - REDUCTIONS ET GRATUITES DES REDEVANCES D'ACCES

- Des réductions sur le tarif public sont proposées aux juniors âgés de 6 à 15 ans, à la date d'achat.
- Un titre gratuit est délivré pour les enfants de moins de 6 ans (à la date d'achat) de même nature et de même durée que celui du parent.

7 - AVANTAGES COMMERCIAUX DES REDEVANCES D'ACCES

a) Saison

- Promo 1 : Cette remise est appliquée à tout titre saison nordique "Montagnes du Jura" et "National" vendu jusqu'au 15 Novembre 2022 inclus.
- Promo 2 : Cette remise est appliquée à tout titre saison nordique "Monts Jura", "Montagnes du Jura" et "National" vendu jusqu'au 16 Décembre 2022 inclus.

b) Famille

Pour l'achat simultané de 3 pass dont 1 ou 2 adulte(s), les enfants suivants sont invités (3 maxi). Offre valable pour les pass "séances", "hebdo" et "saison Montagnes du Jura".

CPT hiver 2022-2023 – Version 1 – 15 Septembre 2022